



Demande de droit de garde permanente de mon fils

Par **godet**, le **25/03/2008** à **11:04**

Je souhaiterais savoir comment procéder pour obtenir le droit de garde de mon fils âgé de 15 ans. Il réside actuellement sous mon toit sur sa propre décision. Il ne veut plus habiter chez sa mère domiciliée près de Tours. Pour ma part, je réside à Ile sur têt dans les pyrénées orientales. A ce jour j'ai également effectué toutes les démarches afin qu'il soit muni d'une pièce d'identité, j'ai même rempli le formulaire puis ai téléphoné à sa mère afin qu'elle le signe; elle a refusé d'obtempérer ce qui met mon fils en difficulté, car l'ayant moi-même reconnu qu'à l'âge de 2 ans, la loi oblige la signature de la mère. Mon fils doit passer son brevet des collèges à la fin de l'année scolaire et sans pièce d'identité ça ne sera pas possible. En espérant une prompte réponse de votre part,, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées